



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

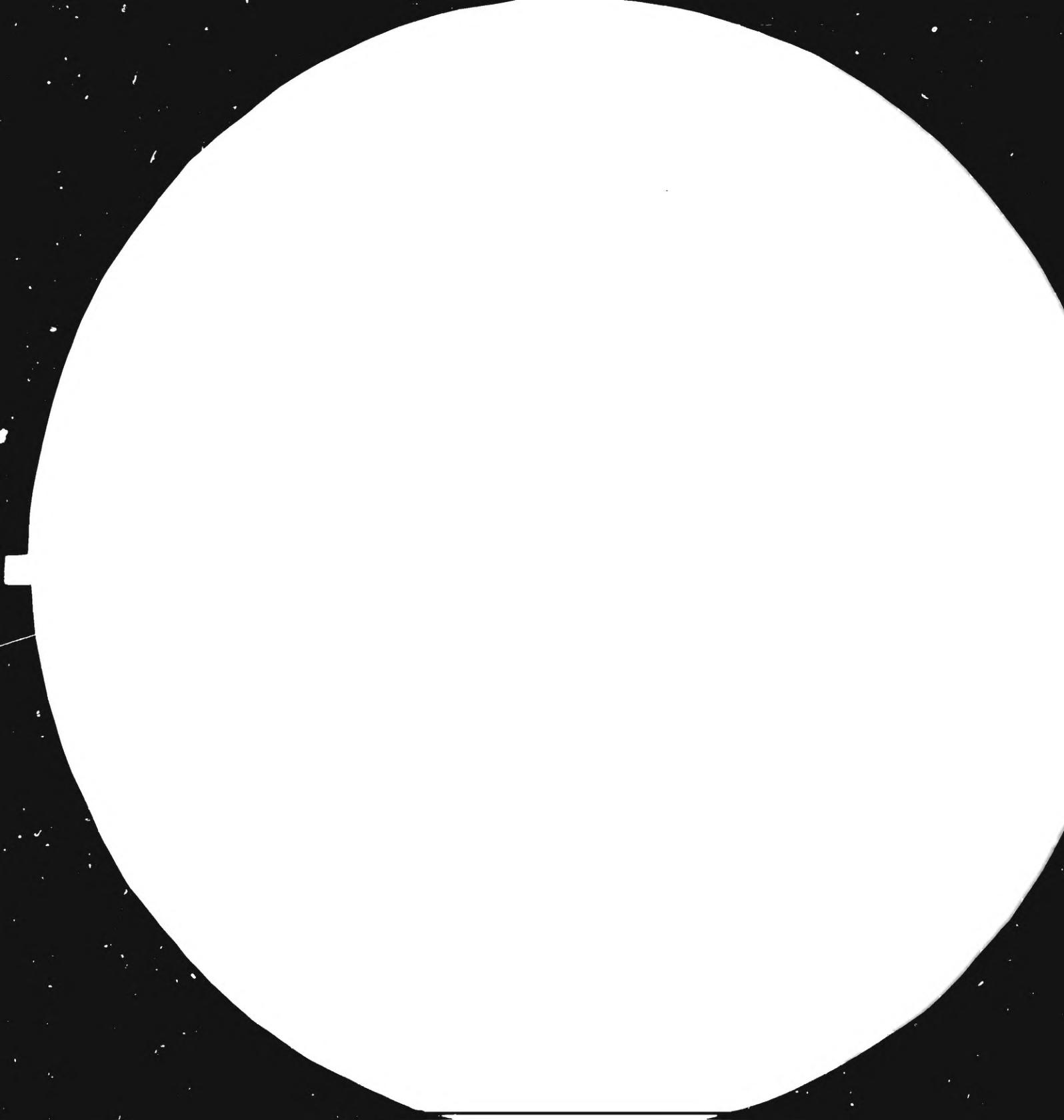
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

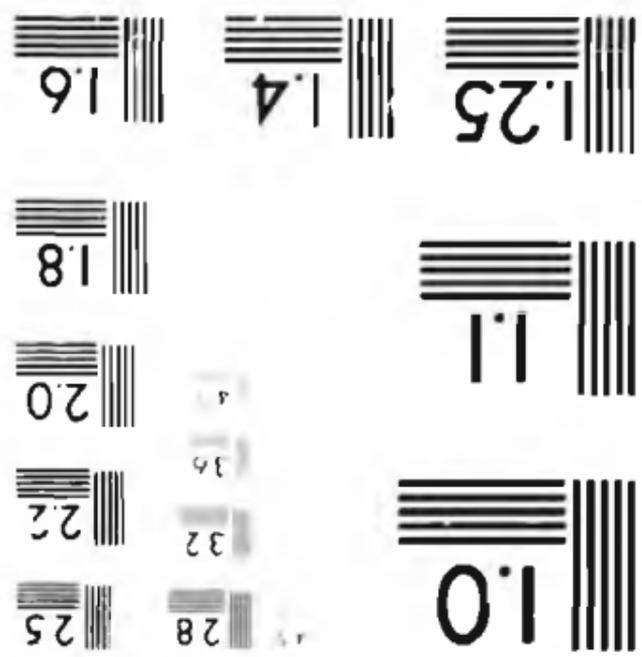
CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010A
APPLICABLE TO TEST CHART NO. 25





13588 - F



Distr. GENERALE

ID/B/312
9 mars 1984

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

Dix-huitième session
Vienne, 2-18 mai 1984

Point 18 de l'ordre du jour provisoire

INTEGRATION DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT.

Activités menées par l'ONUDI en 1983 pour mieux faire participer
les femmes à l'industrialisation

Rapport du Directeur exécutif

V. 84-82935

Distr.: 20 mars 1984

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction	1 - 3	3
<u>Chapitre</u>		
I. COOPERATION TECHNIQUE	4 - 9	3
II. FORMATION	10 - 12	5
III. PREPARATIFS DE LA CONFERENCE MONDIALE CHARGEE D'EXAMINER ET D'EVALUER LES RESULTATS DE LA DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME	13	6
IV. EMPLOI DES FEMMES DANS LES SERVICES DU SECRETARIAT ET SUR LE TERRAIN	14 - 17	7
V. MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	18	8
Note		8

Résumé

Le présent document donne un bref aperçu des projets de coopération technique et des activités de formation qui ont contribué en 1983 à l'intégration des femmes dans le développement. Il décrit la contribution de l'ONUDI aux préparatifs de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme et donne des précisions quant à l'emploi des femmes dans les services du secrétariat de l'ONUDI et sur le terrain.

Introduction

1. Le présent rapport est soumis au Conseil du développement industriel conformément à sa résolution 44 (IX) et comme suite à une requête formulée par le Conseil à sa dix-septième session^{1/}.
2. En 1983, le Groupe de travail interdivisions de l'ONUDI sur l'intégration des femmes au développement industriel a continué à sensibiliser davantage les fonctionnaires de l'Organisation, au Siège et sur le terrain, à la nécessité de faire une plus grande part à l'intégration des femmes dans le développement. Le Groupe de travail s'est également employé à coordonner les activités de l'ONUDI relatives à ce domaine avec celles des autres institutions et organismes compétents des Nations Unies. Dans les paragraphes ci-après, on expose les progrès enregistrés en ce qui concerne l'expansion des activités de coopération technique pertinentes et indique dans quelle mesure les efforts de coordination ont été couronnés de succès.
3. Pour soutenir les activités du Groupe de travail, une fonctionnaire de la catégorie des administrateurs a été affectée au bureau du Directeur de la Division de la coordination des politiques pour y jouer un rôle central pour tout ce qui concerne la participation des femmes au développement. Les attributions de cette fonctionnaire comprennent notamment la mise au point et la coordination, à l'échelle du secrétariat, des projets de coopération technique que l'ONUDI est appelée à entreprendre conformément au mandat qui lui a été assigné en matière d'intégration des femmes dans le développement, et la coordination du programme correspondant de l'ONUDI avec les activités des autres institutions et organismes des Nations Unies. La fonctionnaire sera aussi au premier chef responsable de la contribution de l'ONUDI à la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer en 1985 les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme.

I. COOPERATION TECHNIQUE

4. Pendant l'année considérée, le champ des activités de coopération technique intéressant l'intégration des femmes au développement industriel s'est élargi à la suite d'initiatives prises au cours des années précédentes. On trouvera ci-après des exemples illustrant cette tendance.
5. Le succès des projets de coopération technique en vue de la modernisation des techniques de fabrication de céramique et de la production de sel, a donné lieu à l'élaboration de projets analogues dans d'autres pays. En Bolivie, par exemple, un projet financé par le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme a aidé les potières de la vallée de Cochabamba à améliorer la qualité et à accroître la variété de leurs poteries grâce à l'adoption, pour la préparation des matières premières, le façonnage et la cuisson, de diverses techniques simples. Selon les mêmes principes, une assistance doit être apportée aux coopératives de Guaitil (Costa Rica) et d'Iquitos (Pérou). S'agissant de la production du sel - activité qui incombe dans les pays en développement essentiellement aux femmes - un projet concernant la modernisation des méthodes de production de sel marin en Gambie a donné des résultats si encourageants que l'on prévoit de lancer un projet analogue à la Jamaïque. Au Nigéria, on a élaboré, compte tenu des résultats

d'une mission exploratoire de l'ONUDI, un programme visant à utiliser l'énergie solaire pour la production de sel à partir d'eaux souterraines saumâtres, pour aider les femmes de l'Etat du plateau à augmenter la fabrication artisanale de sel.

6. Comme par le passé, les activités relatives à la promotion des femmes dans la main-d'oeuvre industrielle menées par l'ONUDI, ont été essentiellement axées sur l'industrie du textile et de l'habillement. Dans ce secteur, des services d'expert ont été souvent fournis par des femmes recrutées sur le plan international. En application des recommandations se dégageant d'une étude sur la participation effective des femmes au développement de l'industrie du textile et de l'habillement, une assistance a été fournie à la fabrique de vêtements d'Ubongo (République-Unie de Tanzanie) pour améliorer la productivité et, dans le prolongement d'un projet antérieur, affiner les méthodes didactiques utilisées par les instructeurs chargés de former les ouvrières spécialisées. On envisage de fournir au Gouvernement chinois une assistance dans le domaine de l'impression et de la teinture de la soie pour accroître la compétitivité des articles en soie sur le marché international. Les femmes constituant une fraction importante de la main-d'oeuvre employée à la production de la soie, ce projet contribuera ainsi à la promotion de l'emploi féminin dans ce secteur.

7. Pour améliorer la condition de la femme dans les zones rurales, un projet vise à créer au Mali des unités de fabrication de pompes à eau manuelles, et une assistance est fournie au Sénégal pour la mise en place d'un réseau de services d'entretien des pompes et du matériel d'irrigation et d'unités de production des pièces de rechange correspondantes, qui doit être géré par les coopératives implantées dans la vallée du Sénégal.

8. Comme par le passé, on s'est employé à mettre au point des projets propres à accélérer l'intégration des femmes dans le développement industriel au niveau local ou micro-économique, tout en assurant aussi leur participation à la planification industrielle globale au niveau macro-économique (pour plus de précisions, voir le chapitre II ci-dessous). On estime que les femmes, si elles étaient sensibilisées et associées à la planification nationale du développement industriel, pourraient plus facilement réussir leur intégration professionnelle à tous les niveaux.

9. Avec le concours de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, l'ONUDI a exécuté une étude sur le rôle de la femme dans le développement industriel, en ce qui concerne plus spécialement la petite industrie et l'industrie rurale, pour déterminer les facteurs qui favorisent et/ou entravent la participation des femmes au processus d'industrialisation. La version définitive de l'étude paraîtra au début de 1984. Il est entendu que les conclusions de cette étude seront prises en compte lors de l'élaboration de projets de coopération technique dont les femmes sont à la fois les agents et les bénéficiaires. L'ONUDI a également participé à un séminaire interrégional sur la participation des femmes au développement que l'Institut a organisé en décembre 1983 en République dominicaine et y a présenté un document d'information sur l'intégration des femmes dans le processus de planification et de développement industriels.

II. FORMATION

10. Le deuxième d'une série d'ateliers régionaux sur l'intégration des femmes dans le processus de planification industrielle, destiné aux pays de langue portugaise d'Afrique, a été organisé en 1983 à Luanda (Angola), avec le concours de l'Organisation des femmes angolaises et du Gouvernement brésilien, qui a détaché des conférenciers pour cette réunion. Les participants à cet atelier, venus d'Angola, du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe, ont examiné, entre autres sujets, les politiques de planification en général, les politiques nationales de développement industriel des pays participants, la planification et la gestion au niveau des entreprises, la petite industrie et les coopératives et des monographies traitant de projets industriels. Ces ateliers rehaussent le rôle des femmes au niveau de la planification et de la gestion dans le secteur industriel national, public et privé. On prévoit de tenir en 1984 une nouvelle série d'ateliers destinés aux pays membres de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe et à d'autres pays d'Afrique (à Harare, Zimbabwe); aux pays des Caraïbes (avec le concours de la Communauté des Caraïbes) et à la région asiatique (à Sri Lanka).

11. Dans le cadre d'un programme de formation, des équipes mobiles ont aidé au Mali et au Sénégal des femmes chefs d'entreprises industrielles à résoudre des problèmes techniques et administratifs, posés en particulier par l'amélioration de la productivité et l'expansion des entreprises. En même temps, l'ONUDI a poursuivi les efforts tendant à accroître la participation féminine à son programme général de formation, dont ont bénéficié en 1983 321 femmes (12 % environ du nombre total de participants). Cent cinquante de ces femmes ont bénéficié d'une bourse de perfectionnement ou participé à un voyage d'études et 171 ont suivi des stages de formation collective dans l'entreprise ou autres. Les secteurs dans lesquels les femmes ont reçu une formation ont été très variés : produits alimentaires, produits pharmaceutiques, pesticides, conception de chaussures et d'articles en cuir, emballage et conditionnement, fabrication de ciment, travail des métaux, soudure électrique, sidérurgie, économies d'énergie, planification industrielle, gestion, évaluation des projets, petite et moyenne industrie, information industrielle, normalisation et contrôle de la qualité.

12. Au moment de leur entrée en fonctions, les administrateurs adjoints sont mis au courant des activités relatives à la participation des femmes au développement, menées par le secrétariat. Dans le cadre du programme de séminaires mensuels pour fonctionnaires de la catégorie des administrateurs, le secrétariat envisage d'organiser des réunions d'information analogues sur le rôle des femmes dans le développement.

III. PREPARATIFS DE LA CONFERENCE MONDIALE CHARGEE D'EXAMINER ET D'EVALUER
LES RESULTATS DE LA DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

13. La Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme se tiendra en 1985. Comme on l'indique ci-après brièvement, l'ONUDI collabore avec les organismes compétents du système des Nations Unies à l'établissement de la documentation devant être présentée à la Conférence.

- a) Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires élabore actuellement une étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement. L'ONUDI a entrepris de rédiger un chapitre sur le rôle des femmes dans l'industrie et a recruté un consultant chargé d'aider la Division des études industrielles à en établir une version préliminaire. Ce chapitre sera axé sur des questions comme les avantages que l'industrialisation présente pour les femmes, les moyens d'améliorer le rôle des femmes dans l'industrie et l'effet possible d'une meilleure intégration des femmes dans le secteur industriel sur la réalisation des objectifs généraux de développement.
- b) Au titre de l'examen et de l'évaluation des résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, on a établi un questionnaire pour déterminer l'impact de la Décennie. L'ONUDI a participé de près à la rédaction de la section concernant l'industrie et a également contribué à l'élaboration de certaines autres parties du questionnaire. Les conclusions qui se dégageront des réponses à ce questionnaire, qui a été envoyé aux gouvernements des pays développés et des pays en développement, serviront de base à l'évaluation par la Conférence de l'incidence de la Décennie sur le plan national.
- c) L'ONUDI coopère aussi avec le Programme des Nations Unies pour le développement chargé de coordonner une étude analytique interorganisations sur la coopération technique, qui doit être présentée à la Conférence et qui prend en compte les activités de tous les organismes des Nations Unies s'intéressant à ce domaine. L'étude qui portera sur des projets en cours d'exécution dans quatre pays (Haïti, Indonésie, Rwanda et Yémen démocratique) sera centrée sur les avantages que les femmes retirent de ces projets. L'ONUDI a été étroitement associée aux travaux préparatoires de cette évaluation et a élaboré, avec le concours de l'Organisation internationale du Travail, un questionnaire qui a été communiqué aux autres organismes participants. Pour ce qui est de l'ONUDI, un certain nombre de ses projets ont été retenus dans les quatre pays susmentionnés. En 1983, les conseillers industriels principaux hors siège et les administrateurs adjoints affectés aux pays en question ont été invités à aider à évaluer l'incidence de ces projets pour les femmes.

IV. EMPLOI DES FEMMES DANS LES SERVICES DU SECRETARIAT ET SUR LE TERRAIN

14. En dépit des efforts soutenus faits pour augmenter le nombre de femmes employées hors-siège comme experts affectés à des projets de coopération technique, aucun progrès décisif n'a été enregistré. Les gouvernements ne tendent pas à proposer des candidates à inscrire au fichier et les pays en développement semblent en même temps hésiter à accepter les femmes comme experts. En 1983, 40 femmes, dont deux directrices de projets, ont participé à des projets de coopération technique. Au cours de la même année, le nombre de femmes inscrites au fichier des experts s'est élevé à 252 contre 225 en 1982. Les candidates venant des pays développés et des pays en développement étaient spécialisées entre autres dans les domaines suivants : textile, habillement, cuir, produits chimiques, produits alimentaires, métallurgie, recherche, information et documentation industrielles, contrôle de la qualité et questions économiques. En 1983, il y avait une femme parmi les conseillers industriels principaux hors siège et on comptait un tiers de femmes parmi les administrateurs adjoints.

15. Le Rapport annuel du Directeur exécutif pour 1983 (ID/B/320, chap. VIII, par. 16 à 19) contient des précisions sur l'emploi des femmes dans les services du secrétariat. A la fin de 1983, 69 femmes occupaient des postes d'administrateur à l'ONUDI, ce qui représentait 16 % de l'effectif total de cette catégorie de personnel. Cinquante-deux de ces femmes occupaient des postes soumis aux règles de la répartition géographique, soit 15,07 % de ces postes contre 10,6 % en 1978. Augmenter le nombre total de femmes occupant des postes d'administrateur continue à être une tâche difficile, même si une nouvelle amélioration s'est produite au cours de l'année en ce qui concerne les postes des classes P-3 et P-4 : les femmes représentent désormais 14,7 % des effectifs de la classe P-4 (1978-6,3 %) et 25,7 % de la classe P-3 (1978-19,4 %). Dans la classe P-1/P-2, la proportion des femmes est tombée de 44,2 % en 1978 à 32,1 % à la fin de 1983. Des efforts sont faits pour accroître le nombre de postes de rang élevé - trois seulement en ce moment - occupés par des femmes.

16. En dépit d'un léger accroissement du nombre de candidatures féminines à des postes d'administrateur, très peu d'entre elles émanaient de pays qui n'étaient pas encore surreprésentés. La Section de recrutement du secrétariat, qui s'emploie à étoffer le fichier de candidates remplissant les conditions requises, a établi en 1983 une liste spéciale des associations des femmes auxquelles elle enverra les avis de vacance concernant les postes d'administrateur.

17. Au cours de l'année considérée, les femmes ont continué à représenter une proportion relativement élevée des fonctionnaires de la catégorie des administrateurs bénéficiant d'une promotion et elle était bien représentée dans tous les organes administratifs mixtes.

V. MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

18. Le Conseil du développement industriel voudra peut-être prendre note du présent rapport et formuler des recommandations en vue d'une action future.

Note

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément No 16 (A/38/16), par. 131, conclusion 1983/12.

